

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 30 OCTOBRE 2023 À 17 h SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier, Anne Minville et Nathalie Dorion

Messieurs : Thierry Ratté et Bermans Minville

Monsieur Nelson Fournier se trouve à l'extérieur du territoire

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil municipal de Grande-Vallée, étant tous présents à la salle des délibérations le 30 octobre 2023 à 17 h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Demande de location pour le pont couvert
3. Directive de changements – travaux au poste de pompage PPC2
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 17 h et souhaite la bienvenue à tous.

**2. DEMANDE DE LOCATION POUR LE PONT COUVERT
Résolution no : 2023-0267**

CONSIDÉRANT QU'une demande de location du pont couvert a des fins privées a été adressée à la municipalité pour la tenue d'une cérémonie et d'une réception de mariage ;

CONSIDÉRANT QUE le pont couvert a été classé bien patrimonial par le ministère de la Culture, ce qui implique plusieurs restrictions notamment au niveau de l'accrochage ;

CONSIDÉRANT les aspects d'hygiène et de sécurité ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la location du pont couvert soit permise pour de courte cérémonie seulement ;

QUE le tarif de location soit établi à 100\$;

QUE le prix de location inclut strictement la fourniture de cônes servant à interdire la circulation le temps de la cérémonie.

3. DIRECTIVE DE CHANGEMENT – STATION DE POMPAGE PPC2
Résolution no : 2023-0268

CONSIDÉRANT QU’avec la résolution numéro 2023-0164, les Entreprises Allen Dumaresq ont été mandatés pour procéder à la mise à jour des contrôles aux postes PPC1, PPC2 et PPC3,

CONSIDÉRANT QUE le rapport de visite fait état qu’entre l’acceptation de l’appel d’offres et la visite de l’entrepreneur pour procéder aux travaux, plusieurs composantes ont fait défaut sur le panneau PPC2 ;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Allen Dumaresq présente une soumission pour les travaux supplémentaires du poste PPC2 au montant de 15 730,30 \$, taxes incluses ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolution à l’unanimité des élus présents

QUE la soumission des Entreprises Allen Dumaresq pour les travaux complémentaires à la mise à jour du panneau PPC2 au coût de 15 730,30 \$, taxes incluses, soit approuvée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n’assiste à la séance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no : 2023-0269

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé et résolu à l’unanimité des élus présents;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 18 h 15.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il convient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.